

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 21 mars 2023 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Madame Virginie DOUAT, Maire
Date de convocation : 15 mars 2023

Conseillers en exercice : 33
Conseiller présents : 23
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de votants : 28

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Michel SPEMENT, Françoise NIVESSE, Julien PICHELIN, Catherine LECOMTE, Vincent CORNILLE, Cecilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Pascal FAYOLLE, Eliane DANH SANG, Lysiane MOINAT, Ghislaine LEROY, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Olivier GRARD, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Murielle WOLSKI, pouvoir à Julien PICHELIN, Claude DALLE, pouvoir à Claude LEGOUY, Isabelle DELEPINE, pouvoir à Cécilia RUGALA, Marie-José FERREIRA, pouvoir à Vincent CORNILLE, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET.

Est désigné secrétaire de séance : Michel SPEMENT

DEL 2023-03-24
BUDGET ANNEXE EAU POTABLE
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

Rapporteur : Virginie DOUAT, Maire

Vu le compte administratif de l'exercice 2022, faisant apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes	304 556,03
Dépenses	293 187,59
RESULTAT DE L'EXERCICE	11 368,44
Résultat antérieur reporté	299 278,48
Résultat de fonctionnement	310 646,92

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	157 491,40
Dépenses	85 589,35
RESULTAT DE L'EXERCICE	71 902,05
Résultat antérieur reporté	191 634,05
Résultat d'investissement	263 536,10

Résultat global de l'exercice	574 183,02
(résultat de fonctionnement + résultat d'investissement)	

La compétence « Eau potable » et le budget afférent ayant été transférés à la CCPV au 1^{er} janvier 2023, dans l'attente d'une décision quant au transfert des résultats 2022, ceux-ci sont transférés sur le budget général.

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Inscrire le solde de **310.646,92 €** en recettes au compte 002 « Excédents de fonctionnement reportés » du budget général 2023,
- Inscrire le montant de **263.536,10 €** en recettes au compte 001 « Excédents d'investissement reportés » du budget général 2023,
- Autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la proposition du rapporteur.

3 abstentions :

Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme,
A Crépy-en-Valois, le 21 mars 2023.

Publié sur le site internet
de la commune
le : **23 MARS 2023**

Michel SPEMENT
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20230321-DEL2023-03-24b-DE
Date de télétransmission : 23/03/2023
Date de réception préfecture : 23/03/2023